



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**LETTER OF INTEREST
LETTRE D'INTÉRÊT**

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Defence Communications Division. (QD)
11 Laurier St./11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III, 8C2
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet RATT SS Contract	
Solicitation No. - N° de l'invitation W6369-190155/A	Date 2020-03-11
Client Reference No. - N° de référence du client W6369-190155	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$\$QD-036-27701
File No. - N° de dossier 036qd.W6369-190155	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-05-08	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Briere-Provost, Mathieu	Buyer Id - Id de l'acheteur 036qd
Telephone No. - N° de téléphone (819) 420-6029 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



Services de messagerie à bande passante limitée (SMBL)

Demande d'information (DI)

Table des matières

1. Objet.....	3
2. Contexte.....	4
3. Besoin opérationnel	5
4. Portée.....	5
5. Futur envisagé	6
6. Fonctionnalité.....	7
7. Calendrier.....	9
8. Questions et commentaires aux répondants à la DI.....	9
9. Notes aux parties intéressées	11
10. Portée potentielle et contraintes.....	12
11. Exigences en matière de sécurité	12
12. Autorité contractante de SPAC	13

1. Objet

La demande d’information (DI) vise à mobiliser les partenaires industriels afin de prendre connaissance des plateformes de messagerie militaire actuellement disponibles sur le marché. Les paquets de capacités démontrés en réponse à la présente DI doivent fournir une solution pour les navires, les sous-marins et les installations à terre, ainsi qu’une interopérabilité avec les solutions de messagerie de l’armée de terre et de l’armée de l’air. De plus, les capacités des plateformes de messagerie militaire démontrées seront vérifiées par rapport à l’interopérabilité et aux exigences opérationnelles actuelles. Par ailleurs, les solutions proposées doivent respecter ou dépasser les normes d’interopérabilité pour les communications alliées, c.-à-d. les accords CANUS, Gp5, OTAN, etc.

Les paramètres inclus dans la présente DI constituent une base de référence préliminaire. La DI n’est pas un processus d’appel d’offres et n’a aucune valeur monétaire. Elle vise uniquement à évaluer les paquets de capacités disponibles sur le marché de nos jours.

Actuellement, le ministère de la Défense nationale (MDN) envisage de remplacer son système série de Central vieillissant et son système de traitement et de livraison des messages à bord des navires et des sous-marins. Les services de messagerie à bande passante limitée (SMBL) s’interfaceront avec les systèmes actuels et leurs remplaçants à venir. Ils fourniront aux Forces armées canadiennes (FAC) des capacités de messagerie formelle (messagerie militaire) et informelle (clavardage, messagerie instantanée [MI], etc.) améliorées dans un environnement de bande passante intermittente, limitée, perturbée et sans service (DDIL). À la base, les SMBL fourniront une capacité de messagerie sécurisée et de haute assurance pour les messages non classifiés, désignés et classifiés. Ils permettront aussi d’utiliser des fonctions de clavardage ou de messagerie instantanée navire-terre et navire-navire.

2. Contexte

Actuellement, la Marine royale canadienne (MRC) utilise le MSAX pour ses besoins de messagerie militaire maritime à terre et le MHDS pour ses besoins de messagerie à bord des navires et des sous-marins. Le système MSAX en place est un complément du Réseau automatisé de données de la défense (RADD), collectivement connu sous le nom de Système de commutation stratégique de messages (SCSM), et est hébergé sur son propre réseau. Le réseau SCSM actuel repose sur des circuits série ayant un débit de données maximal de 4 800 bits par seconde. La plupart des circuits maritimes en direct fonctionnent à au plus 300 bits par seconde, mais des débits pouvant atteindre 9 600 bits par seconde sont possibles. De plus, le MHDS repose sur le système Communications Gateway System (CGS) de California Microwave Systems (CMS). Son modèle initial de passerelle de CGS a été modifié pour permettre l’utilisation à bord des navires de la MRC.

Le MSAX utilise le RADD pour acheminer le trafic entre les stations-relais nationales (SRN) sur les côtes Est et Ouest. Il dépend aussi du RADD pour envoyer des messages à nos alliés et recevoir leurs messages. Le système MSAX en place possède aussi des serveurs physiques d’applications sur les deux côtes pour échanger le trafic de messages avec le RADD et au moyen de celui-ci. La figure 1 montre la topologie de réseau actuelle.

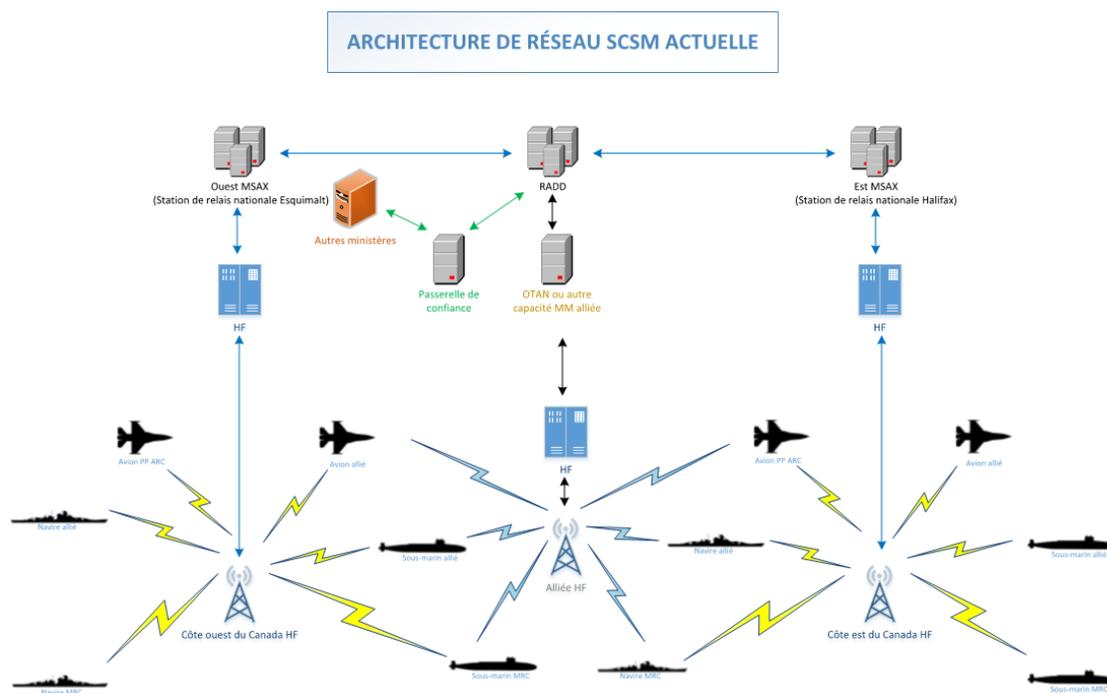


Figure 1 – Architecture SCSM actuelle

Le système MSAX en place n’est pas configuré pour permettre la gestion ni l’administration à distance. Les interfaces HF / LF actuelles avec SMSS qui seront modernisées avec BCMS sont connues sous le nom de type navire-terre, radio et air-sol-air.

3. Besoin opérationnel

À l’ère de l’information, il faut des systèmes de transport et de traitement de données fiables qui peuvent être facilement intégrés aux infrastructures existantes. Ces systèmes doivent être hautement évolutifs et configurables et fonctionner avec un minimum d’intervention humaine. Les systèmes actuellement utilisés par la MRC sont très exigeants en main-d’œuvre et ne permettent pas d’interopérer efficacement avec nos alliés ou au sein des FAC.

L’interopérabilité et l’interconnectivité au sein des FAC et avec nos alliés imposent clairement la nécessité de moderniser les systèmes.

4. Portée

Les SMBL amélioreront les services actuellement fournis dans l’environnement stratégique à bande passante limitée des FAC. Ils traiteront les messages militaires non classifiés, désignés et classifiés, jusqu’au niveau « Secret » inclus. À la base, les SMBL seront un système fondé sur la norme STANAG 4406. Grâce à un système de messagerie fondé sur la norme STANAG 4406, le MDN pourra respecter ses engagements relatifs au système de diffusion et liaison navire-terre (BRASS) et à l’architecture BRASS Enhancement One Target Architecture (BRE1TA) de l’OTAN afin d’assurer l’interopérabilité avec nos alliés. Un système fondé sur la norme STANAG 4406 répondra également aux exigences des FAC relatives à un système de messagerie interarmées hautement interopérable dans l’environnement DDIL à bande passante limitée.

L’objectif de la présente DI est de mieux comprendre les paquets de capacités que l’industrie peut fournir pour satisfaire à la fois les composants de messagerie à terre et les composants de messagerie à bord des navires.

Les paragraphes ci-dessous définissent la portée des SMBL qui est envisagée pour les capacités à bord d’un navire et à terre.

- **Interopérabilité** : Afin de répondre aux exigences d’interopérabilité des alliés, la conception du système SMBL respectera les services, les procédures et les protocoles définis dans ACP 123, ACP 127, ACP 128, ACP 133, STANAG 4406 ANNEXE E et STANAG 5066. Le système à bord des navires et des sous-marins devrait pouvoir valider l’APP-11 pour les schémas STANAG 5500 ainsi que la norme MIL_STD 6040 des États-Unis. De plus, les SMBL doivent être évolutifs, adaptables et capables d’interopérer avec les nouvelles technologies actuellement prévues par l’industrie. Ils doivent pouvoir interopérer avec les systèmes C2 actuels du domaine du MDN et des FC et échanger des données au besoin.
- **Intégration au domaine classifié** : Les SMBL seront étroitement intégrés au domaine classifié du MDN et des FC. Ils devront s’intégrer aisément à l’infrastructure existante du domaine classifié du MDN et respecter les politiques permanentes du MDN concernant les systèmes classifiés.
- **Sécurité** : La messagerie SMBL doit fournir des services de confiance en matière de confidentialité et d’intégrité entre rédacteurs et lecteurs. Les SMBL doivent aussi fournir une signature numérique et un cryptage pour répondre aux exigences de la messagerie militaire (par exemple, étiquettes de sécurité, allongement des listes de diffusion). De plus, l’isolement complet des messages classifiés doit être effectué par le déploiement de dispositifs de cryptage de la couche réseau de haute qualité.

Services de messagerie à bande passante limitée (SMBL) – Demande d’information (DI)

- Connectivité externe : L’interopérabilité entre les SMBL et le domaine non classifié sera assurée par une passerelle sûre (PS).

Les SMBL fourniront à la MRC des services de messagerie militaire améliorés. Le paquet de capacités SMBL offrira également une fonctionnalité de clavardage ou de messagerie instantanée. La composante messagerie militaire des SMBL sera fondée sur la STANAG 4406 ANNEXE E et maintiendra l’interopérabilité avec des normes de messagerie comme ACP 127. Les SMBL pourront être gérés ou configurés à distance par une connexion au réseau local (RL) ou au réseau étendu (RE).

5. Futur envisagé

La future capacité SMBL sera un système IP offrant une grande interopérabilité avec les trois branches des FAC et nos alliés internationaux, comme le montre la figure 2.

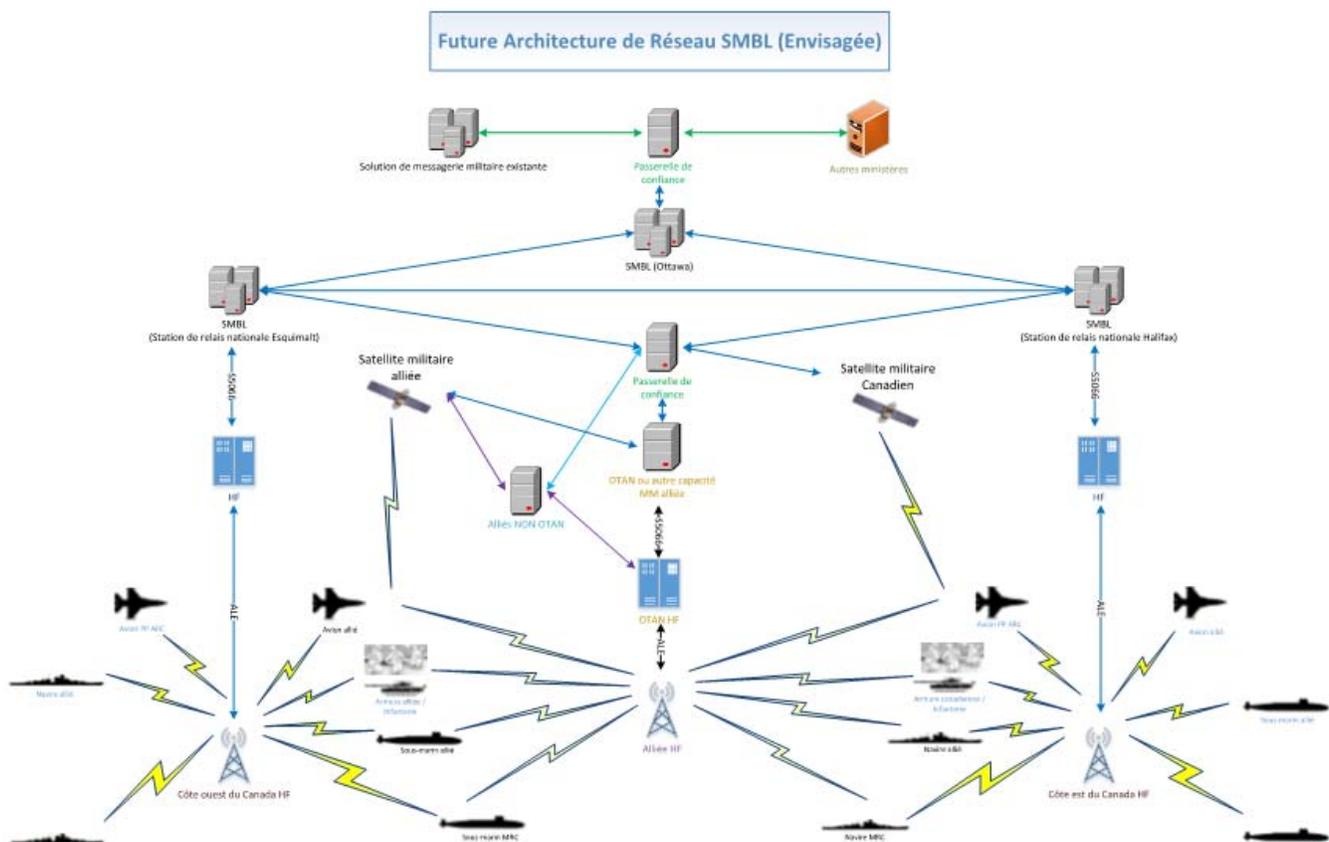


Figure 2 – Future architecture de réseau SMBL.

Les SMBL utiliseront tous les supports disponibles pour transporter les données des messages militaires et d’autres services intégrés, comme le montre la figure 2.

6. Fonctionnalité

6.1 Éléments que doit inclure la fonctionnalité SMBL à terre

- Messagerie militaire fondée sur STANAG 4406;
- Interface de courriel SMTP/POP;
- Connectivité et interopérabilité avec STANAG 5066;
- Capacité de clavardage et de messagerie instantanée;
- Adressage fondé sur le rôle et l’organisation;
- Support pour les pièces jointes aux messages;
- Protection des messages pour garantir que les messages à haute priorité destinés à un rôle non disponible (p. ex. heures de repos) seront automatiquement transmis à un autre destinataire;
- Compatibilité avec les formats texte militaire (FTM) : c.-à-d. ADatP3, OTH-Gold, USMTF, etc;
- Utilisation des formats texte riche (RTF) comme les caractères accentués, le gras, le soulignement et la couleur;
- Services de sécurité de la couche application pour prendre en charge les services d’étiquetage, de signature et de cryptage des messages individuels;
- Génération automatique de messages de notification de livraison SMBL aux comptes de messagerie sur un domaine non classifié (c.-à-d. RED);
- Flexibilité opérationnelle permettant de faire fonctionner les postes de travail SMBL (p. ex. 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 ou de 8 h à 17 h) en fonction des besoins opérationnels locaux;
- Capacités de formatage des messages militaires, c.-à-d. étiquetage de sécurité, priorité, etc;
- Capacités d’importation de messages, c.-à-d. importation de messages préformatés aux fins de validation et de diffusion;
- Support de gestion de système centralisé ou distribué;
- Suite d’applications hautement configurables;
- Fourniture d’interfaces externes, soit directement, soit par des passerelles ou des gardes de domaine, aux domaines de messagerie très secret et tactique, hérités et alliés;
- Interopérabilité avec les systèmes basés sur le format ACP 127;

- Capacité de diffusion de la flotte;
- Transmission de diffusion intégrée à horaire fixe;
- Interopérabilité avec les systèmes radio basés sur l’établissement automatique de liaison (ALE);
- Capacité de communication terre-navire;
- Capacité de communication air-sol-air;
- Connectivité et interopérabilité avec d’autres systèmes de messagerie militaire C2 et les passerelles actuellement utilisés par le MDN;
- Capacité de stockage et d’accès aux éléments suivants :
 - adresse X.500/LDAP;
 - indicateurs de routage (RI);
 - adresses en clair (PLA);
 - adresses intentionnellement groupées (AIG);
 - adresse STANAG 5066;
 - stockage des données de message;
 - transfert de données par USB.

6.2 Éléments que doit inclure la fonctionnalité SMBL à bord des navires et des sous-marins

- Système fondé sur la norme STANAG 4406;
- Interface de courriel SMTP/POP;
- Interopérabilité avec les systèmes basés sur le format ACP 127;
- Connectivité et interopérabilité avec STANAG 5066;
- Capacité de clavardage et de messagerie instantanée;
- Connectivité et interopérabilité avec les systèmes de messagerie militaire et les terminaux à bord des navires de la MRC;
- Interopérabilité avec les systèmes radio basés sur ALE;
- Capacité de communications bidirectionnelles navire-terre par S5066;
- Capacité de communications bidirectionnelles navire-navire par S5066;

Services de messagerie à bande passante limitée (SMBL) – Demande d’information (DI)

- Capacité de communications bidirectionnelles navire-air par S5066;
- Capacité de radiodiffusion de la flotte;
- Capacité de préparer des messages conformément à ACP 121, ACP 126, ACP 127, ACP 128 Can. Supp. 1 à JANAP 128 et ADat-P-3;
- Capacité de stockage et d’accès aux éléments suivants :
 - adresse X.500/LDAP;
 - indicateurs de routage (RI);
 - adresses en clair (PLA);
 - adresses intentionnellement groupées (AIG);
 - adresse STANAG 5066;
 - stockage des données de message;
 - transfert de données par USB.

7. Calendrier

Voici le calendrier provisoire associé à la DI et au processus d'approvisionnement concurrentiel potentiel:

- a) Communiqué de DI: 13 mars 2020
- b) Date limite pour demander une rencontre individuelle: 31 mars 2020
- c) Date de clôture de la DI: 13 mai 2020
- d) Publication provisoire de la RFP: juillet 2020
- e) Attribution possible du contrat: octobre 2020

8. Questions et commentaires aux répondants à la DI

Les répondants sont invités à répondre aux questions ci-dessous. Les réponses fournies seront extrêmement précieuses pour l’élaboration d’une éventuelle demande de propositions (DP) pour les SMBL.

Veuillez fournir des réponses détaillées pour chaque question ci-dessous :

- 1) Le MDN cherche un produit qui est mature. Il n’est pas intéressé par le développement ou les systèmes non encore éprouvés dans un scénario réel. La solution que vous proposez est-elle utilisée actuellement par un pays ou une organisation?
- 2) Une ventilation des coûts de logiciel, de matériel et de licence ainsi qu’une estimation du niveau d’effort seront demandées aux répondants. Ces renseignements aideront à rédiger une DP ultérieure. Le répondant peut-il fournir ces informations?
- 3) Le répondant peut-il fournir les capacités décrites aux sections 5 et 6? Veuillez décrire la solution que vous proposez et comment elle peut satisfaire la fonctionnalité demandée, ou proposez une autre solution qui pourrait mieux répondre aux objectifs des exigences.

Services de messagerie à bande passante limitée (SMBL) – Demande d’information (DI)

- 4) La solution que vous proposez peut-elle fournir toutes les fonctionnalités décrites à la section 6, sous-sections 6.1 et 6.2? Si ce n’est pas le cas, Veuillez indiquer les exigences que la solution proposée ne peut pas satisfaire.
- 5) Quel type de services après-vente le vendeur fournit-il (c.-à-d. soutien en service, formation, etc.)?
- 6) Dans quelle mesure la solution que vous proposez est-elle configurable? Le MDN préférerait que son propre personnel soit formé pour effectuer tous les changements de configuration nécessaires. Veuillez commenter.
- 7) Dans la présente DI, nous avons peut-être utilisé des qualificatifs qui peuvent sembler ambigus. Dans votre réponse, veuillez indiquer vos hypothèses concernant la capacité demandée.
- 8) Le MDN propose aux répondants de présenter leurs paquets de capacités à leurs installations, veuillez commenter.
- 9) Relevez tout problème lié à la conduite d’une démonstration dans les locaux du répondant (par exemple, les questions de propriété intellectuelle, les autorisations de sécurité, etc.).
- 10) Le MDN donnera accès à ses experts relativement à la conception de ses réseaux ainsi qu’à ses politiques et pratiques de sécurité. Le ou les fournisseurs de solutions devront obtenir ou posséder des cotes de sécurité canadiennes telles que définies par le MDN.
- 11) Quel type de soutien attendez-vous du MDN pour la mise en œuvre éventuelle des SMBL? Le MDN effectuera la mise en œuvre seulement par le biais d’une proposition de modification technique gérée par configuration que nous générerons avec la participation du fournisseur (soit un ensemble de directives techniques). Aux fins de soutien, nous aurons besoin des copies de tout logiciel à livrer à nos médiathèques qui nous permettent de contrôler les versions installées à bord des navires et à terre. Veuillez commenter.
- 12) Le MDN et ses représentants, qui peuvent inclure des sous-traitants intégrés, ont besoin d’un accès complet à la conception, à la construction et aux essais des mises en œuvre pour aider à certifier et à accréditer la capacité (ensemble de preuves). Veuillez commenter.
- 13) À votre avis, qui est responsable de la conception globale et de l’intégration des SMBL dans l’environnement de messagerie militaire du MDN?
- 14) Quels principaux risques institutionnels prévoyez-vous avec la mise en œuvre de votre solution?
- 15) Utilisez-vous des méthodes de conception, d’ingénierie ou d’essai spéciales ou propriétaires qui pourraient être nécessaires pour le soutien en service?
- 16) Utilisez-vous du matériel ou des logiciels spéciaux ou propriétaires (outils de conception, outils d’essai, etc.) que le MDN ne pourrait pas se procurer si votre entreprise était le soumissionnaire retenu dans le cadre d’une DP ultérieure?
- 17) Quelles normes nationales ou internationales, militaires ou commerciales utilisez-vous pour développer vos solutions?
- 18) Quel est le calendrier de livraison après l’attribution éventuelle d’un futur contrat?

- 19) Y a-t-il des exigences matérielles ou logicielles associées pour prendre en charge le système? Le MDN aura besoin des spécifications de conception de l’interface (SCI) pour déterminer si la solution proposée est compatible avec nos systèmes actuels.

9. Notes aux parties intéressées

- 1) La présente DI n'est ni un appel d'offres ni une demande de propositions; aucun accord ni contrat ne vise la fourniture de l'exigence décrit ci-après uniquement à la suite de la présente DI. La publication de cette demande d'information ne doit en aucun cas être considérée comme un engagement du Canada ni comme une autorisation donnée aux répondants potentiels d'entreprendre des travaux qui pourraient être facturés au Canada.
- 2) Cette demande d'information ne doit pas être considérée comme un engagement à émettre une sollicitation ultérieure ou à attribuer un (des) contrat (s) pour les travaux décrits dans la présente. Le Canada n'a pas l'intention d'attribuer un contrat sur la base du présent avis ni de payer de toute autre manière pour les informations sollicitées. Toutes les dépenses engagées par l'intimé pour saisir cette opportunité, y compris la fourniture d'informations et de visites potentielles, sont à la charge exclusive de l'intimé.
- 3) Toute discussion à ce sujet avec le personnel de projet représentant le MDN, SPAC, tout autre représentant du gouvernement du Canada ou tout autre personnel impliqué dans des activités de projet, ne doit pas être interprétée comme une offre d'achat ou un engagement du Canada.
- 4) Les répondants peuvent fournir des documents / informations / données collectés de catégorie confiance commerciale (et s'ils sont identifiés comme tels, ils seront traités en conséquence par le Canada). Toutefois, le Canada se réserve le droit d'utiliser ces informations pour les aider à élaborer des spécifications de requis / performance et à des fins budgétaires en consultation avec les parties prenantes nationales et internationales. Les exigences sont sujettes à modification, ce qui peut découler des informations fournies en réponse à cette DI. Les participants sont informés que toute information soumise au Canada en réponse à la présente requête d'information peut ou non être utilisée par le Canada dans l'élaboration de la prochaine demande de proposition.
- 5) Les répondants sont encouragés à identifier clairement, par écrit, dans les informations qu'ils partagent avec le Canada, toute information qu'ils jugent confidentielle, exclusive, tierce ou personnelle. Veuillez noter que le Canada peut être tenu par la loi (par exemple, en réponse à une demande en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels) de divulguer des renseignements exclusifs ou commercialement sensibles concernant un répondant (pour plus d'informations: <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/actes/a-1/>).
- 6) Les répondants sont priés d'identifier, par écrit, si leur réponse, en tout ou en partie, est soumise au Règlement sur les marchandises contrôlées.
- 7) La participation à cette demande d'information est encouragée mais n'est pas obligatoire. À la suite de la présente DI, il n'y aura aucune liste de fournisseurs potentiels aux fins d'entreprendre des travaux futurs. De même, la participation à cette demande de renseignements n'est pas une condition ou une condition préalable à la participation à une éventuelle sollicitation ultérieure.

Services de messagerie à bande passante limitée (SMBL) – Demande d'information (DI)

- 8) Les répondants ne seront pas remboursés des coûts engagés pour participer à cette demande de renseignements (DI).

10. Portée potentielle et contraintes

- 1) Cette demande d'information n'est pas assujettie au Programme des marchandises contrôlées, par contre le processus concurrentiel subséquent pourrait être. Pour plus d'informations sur le Programme des marchandises contrôlées, veuillez consulter le site Web de Services publics et Approvisionnement Canada (<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/dmccgd/index-fra.html>).
- 2) Toute information supplémentaire sur la portée potentielle et les contraintes sera communiquée à <https://buyandsell.gc.ca/> dans le cadre de tout processus concurrentiel.
- 3) Législation, accords commerciaux et politiques gouvernementales

Vous trouverez ci-dessous une liste de lois et de politiques gouvernementales qui pourraient être applicables au processus d'approvisionnement concurrentiel à venir:

- a) Loi sur la production de défense (LPD)
- b) Programme des marchandises contrôlées (PMC)
- c) Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi
- d) Règlement sur les marches de l'État
- e) Politique d'achats écologiques de SPAC

11. Exigences en matière de sécurité

- 1) Cette demande d'information ne comporte aucune exigence de sécurité. Cependant, il se peut que des exigences en matière de sécurité soient associées à tout processus d'approvisionnement concurrentiel subséquent. Des renseignements supplémentaires sur les exigences en matière de sécurité seront communiqués sur <https://buyandsell.gc.ca/> dans le cadre du processus d'approvisionnement concurrentiel à venir.
- 2) Si l'industrie a besoin d'informations sur les clauses de sécurité ou de filtrage de sécurité du personnel et de l'organisation, veuillez consulter la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC), Programme de la sécurité industrielle de Services publics et Approvisionnement Canada (<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>) site Web.
- 3) Afin de faciliter le processus de demande de propositions, nous vous recommandons de nous envoyer une confirmation de votre habilitation de sécurité au niveau secret, avec votre code de fournisseur, à l'autorité contractante à Mathieu.briere-provost@pwgsc.gc.ca. Si vous n'en avez pas déjà, veuillez consulter le site Web du Programme de sécurité des contrats de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html>).

12. Autorité contractante de SPAC

Toute correspondance doit être adressée par écrit à l'autorité contractante de TPSGC indiquée ci-dessous, de préférence par courrier électronique, dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada:

Mathieu Brière-Provost
Autorité Contractante
Services publics et Approvisionnement Canada
Courriel Électronique: Mathieu.briere-provost@tpsgc-pwgsc.gc.ca
Téléphone: 819-420-6029

Des modifications à cette demande d'information peuvent survenir et seront annoncées dans le Système électronique d'appels d'offres du gouvernement, <https://buyandsell.gc.ca/>.

Le Canada demande aux parties intéressées de se rendre régulièrement à l'adresse <https://buyandsell.gc.ca/> pour vérifier les modifications éventuelles.